

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1305

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

813 995 313 RCS Paris.

HELLOSANTE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 11926.32 EUR.

Adresse : 11, boulevard Delessert, 75016 Paris.

Précédent propriétaire : 813 995 313 RCS Paris. **HELLOSANTE.**

Oppositions : Article L.236-26 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission partielle. Société scindée : HELLOSANTE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 11 boulevard Delessert 75016 Paris Capital : 11926.32 EUR Numéro unique d'identification : 813995313 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire : CA Santé et Territoires Prévention Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex Capital : 50000.00 EUR Numéro unique d'identification : 921660122 Lieu d'immatriculation : Nanterre. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 508541.79 EUR - passif de 479614.09 EUR. Rémunération de la scission partielle : Il est proposé que la scission partielle de la Société Scindée soit rémunérée par l'attribution, au profit de CAST, associé unique de HELLOSANTE, de 24.386 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à émettre par la Société Bénéficiaire dans le cadre d'une augmentation de capital. La Société Bénéficiaire augmentera ainsi son capital social d'un montant de 24.386 euros, pour le porter de 150 euros à 24.536 euros, divisé en 24.536 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Montant provisoire de la prime d'apport : 4.541,70 Euros , le montant définitif de la prime d'apport sera déterminé au vu de l'état des actifs et passifs arrêtés à la Date de l'opération. Date du projet commun de scission : 10.06.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société HELLOSANTE : 11.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société CA Santé et Territoires Prévention : 11.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Nanterre)..